



Convention-cadre bourguignonne en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte avec



le Syndicat mixte du Chalonnais

Historique et contexte régional

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document

Fruit de plus d'une décennie de coopération entre EPCI, le Syndicat mixte du Chalonnais est un établissement public qui coordonne les politiques d'aménagement et de développement du bassin de vie. Il est composé d'une communauté d'agglomération et de cinq communautés de communes (soit 159 communes), animées par la volonté de construire collectivement un projet de territoire.

De par ses compétences, le Syndicat mixte du Chalonnais porte des dispositifs en faveur :

- de l'aménagement du territoire, via son Schéma de Cohérence Territoriale
- du développement local (contrat territorial, programme LEADER et labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte »)
- de la concertation et de la gouvernance (Conseil de développement)
- et, plus récemment, de la promotion du développement touristique

Le territoire du Chalonnais s'est investi de manière concertée et volontaire dans des démarches énergie-climat :



Aux échelles infra Pays

- Elaboration puis mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la communauté d'agglomération du Grand Chalon dès 2010, et labélisation Cap Citergie en 2011
- Engagement dès 2013 de la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise dans l'AMI TEPos copiloté par l'ADEME et la région Bourgogne

A l'échelle du Pays Chalonnais :

- le programme européen LEADER 2015-2020 intitulé « s'engager collectivement dans la transition énergétique et valoriser les ressources du Chalonnais en les préservant »
- le contrat territorial en cours de négociation avec la Région

Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel il a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, qui avec les autres démarches figurant ci-dessus, justifie la présente convention-cadre.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire du Chalonnais dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de territoire lauréat, apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

L'élu **référént** est : Bernard PAILLARD, Vice-Président du Syndicat mixte du Chalonnais en charge du suivi des fonds européens et de l'équilibre urbain-rural

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Charlotte OLIVIER, chef de projet au Syndicat mixte du Chalonnais.

Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : la Région Bourgogne (Direction de l'aménagement du territoire et de l'habitat).

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

En matière de transition énergétique et écologique, le projet de territoire du Chalonnais s'articule autour de trois grandes priorités stratégiques identifiées par le Syndicat mixte du Chalonnais au regard du diagnostic territorial et des dynamiques d'acteurs existantes :

a) La réduction de la facture énergétique des collectivités et des habitants

- ✓ Inciter les collectivités à rénover leur patrimoine bâti, avec notamment le soutien aux projets d'investissement et la création d'un poste de conseiller en énergie partagé visant à faire émerger des programmes communaux et intercommunaux de rénovation énergétique performants du patrimoine bâti public et de l'éclairage public...

Chiffres clés : Si les consommations énergétiques liées au patrimoine des collectivités du Pays (bâtiments publics, flotte de véhicules et éclairage public) ne représentent que 2% de l'ensemble des consommations du Chalonnais, leur coût est conséquent : 6,6 millions d'euros par an, dont 5 millions uniquement pour les bâtiments. Dans un contexte de baisse des dotations des collectivités, les dépenses énergétiques liées aux bâtiments publics (gaz naturel et électricité majoritairement) pèsent de plus en plus lourd. Le poste énergie peut représenter, dans certaines communes, jusqu'à 40% des dépenses.

- ✓ Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique : avec notamment la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique, un appel à projet ciblé sur la rénovation énergétique des copropriétés de l'agglomération chalonnaise, la mise en place de PIG ou d'OPAH aux échelles intercommunales...

Chiffres clés : Le secteur résidentiel est le plus important consommateur d'énergie finale sur le territoire (41%) et représente un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique. Sur le territoire du Chalonnais, les dépenses liées à l'énergie s'élevaient en moyenne à 1 218 € par logement en 2010. Elles sont essentiellement liées au chauffage, qui représente 75% des consommations. Par ailleurs, 17% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Limiter les pertes thermiques des logements est donc un enjeu majeur, d'autant plus que le territoire se caractérise par un nombre très important de résidences principales construites avant 1975, généralement mal isolées. Dans les communautés de communes, la date de construction est même antérieure à 1949 pour plus de 55% des logements.

- ✓ Promouvoir des modes de déplacement plus sobres en énergie, avec notamment la finalisation de la mise en œuvre du schéma des itinéraires cyclables de l'agglomération chalonnaise, la réalisation des liaisons entre voies vertes et voies bleues, l'aménagement d'aires de covoiturage, de parkings relais, le déploiement de flottes de vélo à assistance électrique (habitants et touristes) ou de véhicules électriques (collectivités locales)...

Chiffres clés : La distance domicile-travail n'a cessé de s'allonger sur le territoire du Chalonnais où les actifs parcourent en moyenne 14,5 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette distance est logiquement plus importante pour les communautés de communes que pour l'agglomération chalonnaise. Plus de 50 000 actifs non résidents du Grand Chalon viennent travailler dans l'agglomération et 80% des déplacements domicile-travail sur le territoire du Chalonnais ont un lien avec le Grand Chalon. Si le territoire est polarisé par Chalon-sur-Saône en termes d'emploi, on constate également que plus de la moitié des actifs du Chalonnais travaillent à moins de 5 km de leur domicile.

- ✓ Recycler, réutiliser, ne pas gaspiller, à travers notamment le soutien aux projets solidaires de valorisation des déchets, de réemploi des objets et de lutte contre le gaspillage alimentaire,

Chiffres clés : le projet de loi sur la transition énergétique prévoit une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020. Les collectivités du Chalonnais se sont d'ores et déjà engagées dans des démarches actives : Programme local de prévention des déchets du Grand Chalon, réduction du tonnage de déchets de 30% dans la Communauté de communes Entre Saône et Grosne grâce à une redevance incitative, programme de compostage dans la Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise... les actions de mobilisation citoyenne se multiplient également sur le territoire.

b) La valorisation des ressources locales (filières énergétiques et alimentaires)

- ✓ S'approprier les questions de productions d'énergie localement :
- ✓ Encourager les projets d'énergies renouvelables sur le Chalonnais.
- ✓ Soutenir la transformation, la commercialisation et la promotion des productions agricoles locales.

A travers notamment une meilleure connaissance des gisements d'énergies renouvelable du territoire et l'émergence de projets locaux (méthanisation, bois énergie notamment d'origine agricole et viticole, géothermie et solaire notamment dans les infrastructures touristiques), la participation direct des collectivités et la participation citoyenne aux projets de production d'électricité à base d'énergie renouvelables...

Chiffres clés : Le taux d'autonomie énergétique du territoire du Chalonnais s'élève aujourd'hui à environ 8% ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale. Il s'agit essentiellement de production de chaleur par bois énergie avec notamment 2 grosses unités de production sur l'agglomération chalonnaise. Le territoire dispose toutefois de gisements importants dont certains font déjà l'objet de projets ou d'étude de nature à permettre au territoire d'atteindre l'objectif de 23% à l'horizon 2020 : centrale photovoltaïque de Bissey sous cruchaud (projet déposé à la CRE), parc éolien secteur Saône Doubs Bresse, réflexion sur un projet de méthanisation avec la cave coopérative viticole de Buxy, différents projets communaux de chaufferies bois...

c) La préservation des milieux agricoles et naturels garantissant le caractère renouvelable de ces ressources

- ✓ Préserver la Trame Verte et Bleue et y promouvoir un tourisme durable.
- ✓ Soutenir l'innovation en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- ✓ Prendre en compte les espaces naturels et agricoles dans l'aménagement du territoire.

A travers notamment la préservation des sites d'intérêt écologique et paysager, le soutien aux aménagements touristiques intégrant des solutions innovantes de gestion des déchets, la prise en compte des enjeux agricoles, environnementaux et énergétiques dans les documents d'urbanisme...

Chiffres clés : Dans le Chalonnais, plus d'un hectare sur deux est consacré à l'agriculture, qui demeure un acteur économique majeur et façonne les paysages caractéristiques du territoire. Le Pays bénéficie également d'entités agro-naturelles de fort intérêt écologique qui participent à la qualité de son cadre de vie (pelouses sèches des côtes chalonnaise et mâconnaises, zones humides du Val de Saône, de la basse vallée du Doubs et des vallées de la Grosne et de la Dheune, massifs forestiers...). Le maintien d'une Trame Verte et Bleue fonctionnelle et sa valorisation touristique sont des enjeux importants pour le territoire.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

Le projet de territoire 2014-2020 du Chalonnais vise à apporter une réponse collective à des enjeux d'aménagement et de développement, autour de trois objectifs transversaux :

- **la recherche d'un aménagement durable et équilibré, dans une logique de transition énergétique et de gestion économe de l'espace.**
- la recherche d'une organisation spatiale du territoire en termes de services et d'emploi, afin de proposer un cadre de vie plus qualitatif aux habitants et de renforcer la politique économique du territoire.
- la recherche des conditions d'un développement responsable permettant de préserver les ressources et les richesses du territoire mais également de les valoriser.

Le Syndicat mixte a souhaité se saisir de la question de la transition énergétique afin d'amorcer une dynamique collective, permettant d'accompagner les acteurs publics et privés pour la mise en œuvre d'actions et projets favorisant un développement concerté et équilibré du territoire.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

La labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte » permettra au Chalonnais de s'engager dans une démarche exemplaire, en complément du programme LEADER et du contrat de territoire déjà ciblés sur la transition énergétique.

Dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les autres dispositifs financiers mobilisés par le territoire, l'enveloppe de 500 000 € de la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » visera à soutenir des projets issus des domaines d'intervention suivants :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public : PIG copropriétés privées (amélioration énergétique de copropriétés pilotes), modernisation de l'éclairage public.

2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports : création de voies cyclables et liaison entre les axes cyclables structurants (voie verte-voie bleue).

Par ailleurs, le Syndicat mixte du Chalonnais souhaite mobiliser l'enveloppe de 2 millions d'euros de la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » afin de soutenir les projets portés par les maîtres d'ouvrage publics et privés sur les thématiques suivantes : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports, développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets, production d'énergies renouvelables locales, préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités sera un axe prioritaire. Les intercommunalités du Chalonnais priorisent actuellement leurs bâtiments, et un projet phare est d'ores et déjà identifié :

Projet structurant identifié : rénovation énergétique de l'Espace Entreprises, situé à Chalon sur Saône, au sein de la zone d'activité « Saôneor ». Il s'agit d'un bâtiment de 13 000 m² participant au maintien et au développement d'une offre d'accueil conséquente et de services mutualisés pour des entreprises.

Une rénovation qui, au-delà de la symbolique (ancien site industriel KODAK), favoriserait l'emploi (lors de la rénovation et en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises), et représenterait un projet structurant territorialement (Zone d'Intérêt Régional) et cohérent au regard des autres investissements projetés (réalisation d'un barreau routier permettant de relier l'Autoroute A6).

Ce projet d'envergure, dont le montant des travaux est estimé à environ 2,5 millions d'euros, participera activement à la requalification de cette Zone d'Activités dont le rayonnement représente un enjeu majeur en terme d'attractivité à l'échelle du département de la Saône et Loire et de la Région Bourgogne.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par une SEM patrimoniale, dont la composition, en sus de la communauté d'agglomération du Grand Chalon (Conseil Départemental, communauté urbaine Le Creusot – Montceau, communauté de communes du Grand Autunois Morvan, CCI de Saône et Loire, Caisse des Dépôts notamment) témoigne du caractère prioritaire et structurant de cette opération.

En l'espèce, il s'agira de procéder à des travaux majeurs d'isolation (extérieur, toiture et huisseries), qui visera à atteindre une performance énergétique remarquable pour un ensemble immobilier de ce type et qui facilitera sa commercialisation auprès d'acteurs économiques de plus en plus sensible à la question de la consommation énergétique.

Enfin, la rénovation de l'Espace Entreprise s'inscrit en parfaite complémentarité avec le projet d'aménagement de la Zone d'Activités « Saôneor », qui a fait l'objet d'une demande de financement au titre de l'axe urbain FEDER.

5. Calendrier prévisionnel

A très court terme, le Syndicat mixte du Chalonnais souhaite à la fois mobiliser les acteurs (information, sensibilisation, concertation) et permettre le financement des projets ciblant en priorité les habitants.

Le calendrier prévisionnel des actions programmées dans la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » est le suivant :

Action 1 « rénovation énergétique de copropriétés pilotes » (ingénierie) : janvier 2016 – mai 2018

Action 2 « création de pistes cyclables et liaison entre les axes cyclables structurants (voie verte-voie bleue) : 2^{ème} semestre 2015 – 1^{er} semestre 2016.

Action 3 « modernisation de l'éclairage public (changement des équipements) : septembre 2015 – décembre 2016.

A partir de 2016-2017, les dossiers identifiés dans le cadre de la mobilisation de l'enveloppe globale de 2 millions d'euros de la convention pourront être engagés (rénovation énergétique du patrimoine bâti, en particulier de l'Espace Entreprises).

A l'horizon 2020, le territoire cherchera à atteindre les objectifs dits des 3x20 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et de 20% la consommation énergétique, porter à 20% la part des énergies renouvelables.

A plus long terme, le territoire cherchera à atteindre les objectifs définis par le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 (référence 1990), réduire la consommation d'énergies fossiles de 30% en 15 ans et diviser par 2 la consommation d'énergie à l'horizon 2050.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour le Syndicat mixte du Chalonnais
le Président


Sébastien MARTIN

en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie


—